

Partons d'un cas concret qui a fait polémique :

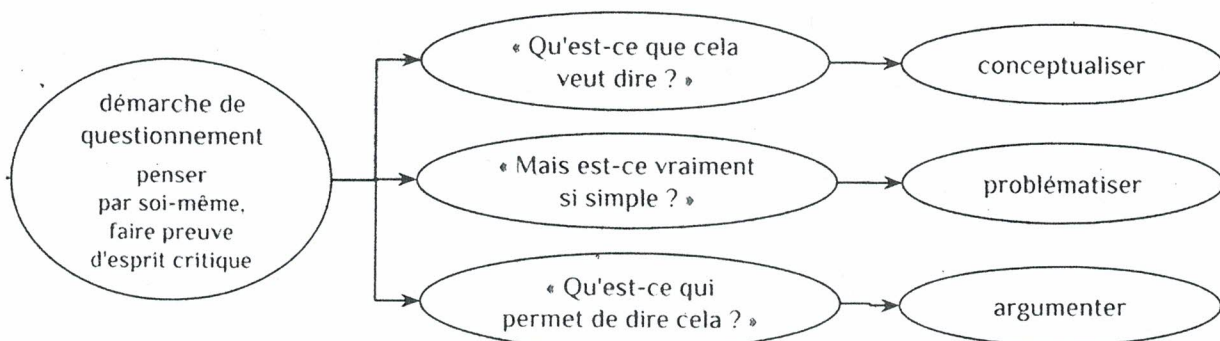
Faut-il interdire le « lancer de nain » même si celui-ci y consent ?



Martin Scorsese, *Le Loup de Wall Street* (2013)

L'affaire du lancer de nain en résumé :

- **1990-1991** : Manuel Wackenheim participe à une soixante de « spectacles de lancer de nain » organisés par la société Fun-Productions
- **25 octobre 1991** : Le maire de Morsang-sur-Orge décide d'interdire ces spectacles sur sa commune, par arrêté municipal
- **25 février 1992** : Sans emploi, Manuel Wackenheim estime que cette décision est injuste et obtient l'annulation de cet arrêté devant le tribunal administratif de Versailles
- **27 octobre 1995** : Le Conseil d'État, saisi par le maire, annule le jugement du tribunal administratif de Versailles
- **16 octobre 1996** : La Cour européenne des droits de l'homme rejette la plainte de Manuel Wackenheim contre la France
- **26 juillet 2002** : Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies rejette également la plainte de Manuel Wackenheim contre la France +



Questions : Partagez-vous les décisions finales ? Expliquez pourquoi en justifiant votre réponse.
Quelles questions ce cas soulève-t-il ?